

Question écrite de M. Roman Juon, du 13 novembre 2004: «Cartes de légitimation des élus du Conseil municipal».

La carte que nous recevons attestant de notre qualité de conseiller-ère-s municipaux-ales est appréciée de nous toutes et tous.

Dans quelle mesure ces cartes pourraient-elles être conçues de la même façon, à titre d'exemple, que la carte officielle d'identité, du demi-tarif CFF ou que celle qui est utilisée pour les distributeurs d'argent, etc.?